

Les Tcheou avaient régné par la vertu du *feu*, les Ts'in régnèrent en vertu de *l'eau*; ce n'est d'ailleurs qu'à partir de cette époque que la théorie des cinq éléments, qui n'a pas pris naissance en Chine, acquiert une grande importance; toutefois dans le pays, considéré comme barbare, de Ts'in on ne rendait hommage qu'aux quatre empereurs d'en haut : l'empereur vert, l'empereur jaune, l'empereur rouge et l'empereur blanc, ce qui n'implique que quatre éléments; les Chinois en introduisirent un cinquième.

Pour mieux assurer encore la gloire de son règne qui devait être le commencement de l'histoire du pays, il était nécessaire d'effacer toute trace du passé, et dans cette œuvre de destruction il fut poussé par son conseiller LI SE qui, en présence de soixante-dix lettrés, prononça la harangue suivante (213 av. J.-C.) :

« Votre sujet propose que les histoires officielles, à l'exception des Mémoires de Ts'in, soient toutes brûlées; sauf les personnes qui ont la charge de lettrés au vaste savoir, ceux qui dans l'Empire se permettent de cacher le *Che King*, le *Chou King*, ou les discours des Cent écoles, devront tous aller auprès des autorités locales civiles et militaires pour qu'elles les brûlent. Ceux qui oseront discuter entre eux sur le *Che King* et le *Chou King* seront mis à mort et leurs cadavres exposés sur la place publique; ceux qui se serviront de l'antiquité pour dénigrer les temps modernes seront mis à mort avec leur parenté.... Trente jours après que l'édit aura été rendu, ceux qui n'auront pas brûlé leurs livres seront marqués et envoyés aux travaux forcés. Les livres qui ne seront pas proscrits seront ceux de médecine et de pharmacie, de divination par la tortue et l'achillée, d'agriculture et d'arboriculture. Quant à ceux qui désireront étudier les lois et les ordonnances, qu'ils prennent pour maîtres les fonctionnaires. » Le décret fut « Approuvé »<sup>1</sup>.

Le décret fut exécuté dans toute sa rigueur; tout ce qui représentait un passé abhorré devait être anéanti, c'est dire que l'œuvre de Confucius, non seulement le Livre d'His-

1. SE-MA TS'IEN, II, pp. 172-174.